

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 5 septembre deux mil vingt-deux. Par suite d’une convocation en date du 29/08/2022, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le cinq septembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	7
Votants	6
Pour	6
Contre	
Abstention	
Délibération n° 17-2022	

Présents : FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, HAUTIER Sandra, ANDRÉ Jean-Philippe, MARLOT Fanny, VILLIÉ Véronique

Excusés: MAGNIEN Karine, Michel DEGRYSE, MIL-HOMENS Ticiano, Laura DEGRYSE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l’article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l’appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l’élection d’un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Muriel JACQUIOT est désignée pour remplir cette fonction.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CENTRES AÉRÉES

La Mjc ayant revu ses tarifs à la baisse, Madame le Maire propose de modifier la délibération pour une participation à hauteur de 50%.

Madame Muriel Jacquot se retire au moment du vote.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :

-De prendre en charge à hauteur de 50 % par enfant habitant la commune mais dont le montant de la participation communale ne doit pas dépasser 90,00 euros par enfant et par an, les frais liés aux activités proposées par la M.J.C. de Fismes chaque été.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Baslieux-lès-Fismes,

LUCIE POLLET
2022.09.12 14:15:36 +0200 Le 12/09/2022,
Ref:20220912_1350 Maire, Lucie POLLET
Signature numérique
le Maire



Lucie POLLET